

L'an deux mil dix-neuf et le seize décembre à dix-sept heures le Conseil Municipal de la commune d'Aspremont, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques FRANCOU, le maire.

Présents : MM. MANET Michel, BLANCHARD Gilles, ESCANDE Jean-Philippe et Mme GARAGNON Michèle.

Absents : M. GALLIANO David, Mme BONIFAY Magali et DE PRAETER Marie-Ange.

Secrétaire de séance : M. ESCANDE Jean-Philippe.

#### Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Eau Potable 2018 :

Le maire explique que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable. Ce rapport doit notamment être transmis au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Cette formalité fait partie des obligations faites aux collectivités qui souhaitent être éligibles aux aides financières de l'Agence de l'Eau pour leurs futurs travaux. Le rapport de l'année 2018 est présenté aux élus municipaux pour approbation.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

#### Adoption du rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement collectif 2018 :

Comme pour l'eau potable un rapport doit être établi annuellement dans les mêmes conditions pour l'assainissement collectif. Celui de l'année 2018 est soumis au vote de l'assemblée.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

#### Convention avec la commune de La Faurie pour l'accueil des enfants à leur école primaire :

Le maire rappelle que les parents de la commune sont libres de scolariser leurs enfants dans l'école de leur choix. Une famille de Thuoux a choisi l'école primaire de LA FAURIE pour leur enfant. Afin de formaliser les modalités d'accueil, la commune de LA FAURIE propose de passer une convention relative à la répartition des frais de scolarité.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

#### Participation au coût de l'accompagnateur des élèves scolarisés à La Faurie au restaurant :

Dans la même optique que précédemment il est proposé de passer une convention afin de participer aux frais de l'accompagnateur des élèves à la cantine scolaire de LA FAURIE.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

#### Indemnité de conseil du receveur municipal (suite au changement du comptable du Trésor) :

Par courrier du 9 octobre 2019 la receveuse municipale de la Trésorerie de Veynes a demandé aux communes qui dépendaient de la Trésorerie de Serres jusqu'au 31 décembre 2018 de délibérer de nouveau suite au changement de comptable car l'indemnité allouée est nominative.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

#### Convention MEDICOM avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale :

Afin de garantir le secret médical pour les agents lors de leurs examens devant les instances médicales le Centre de Gestion propose de passer avec leur service une convention relative à la prise en charge des honoraires, expertises et autres.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

#### PLU : modalités de mise à disposition du public de la modification simplifiée n° 1 :

Le maire rappelle les motifs qui ont amenés le conseil municipal à engager une procédure de modification simplifiée du PLU. Celle-ci permettra de créer un secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol, dans lequel les constructions et installations nécessaires à la mise en valeur de ces ressources naturelles sont autorisées, conformément à l'alinéa 2 de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme. Le dossier de cette modification sera mis à la disposition du public du 6 janvier au 7 février 2020.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Modification du nom de certaines rues :

Suite au travail de repérage des rues et chemins desservant des habitations effectué par la société Signa Concept quelques modifications doivent être apportées sur la dénomination de certaines portions de voies.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Dénomination des voies et numérotation des habitations - raccordement postal :

Afin de pouvoir poursuivre le travail de numérotation métrique des voies et de leur géolocalisation, il est nécessaire de consulter les entreprises qui pourront achever l'adressage postal.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Échange de portion de délaissé de voirie entre la commune et M. et Mme PALMIERI pour amélioration de la rue des Aires :

Suite à la demande de M. et Mme PALMIERI faite à la commune afin d'acquérir une portion de terrain communal de 5 m<sup>2</sup> environ qui sera affecté à usage de terrasse en échange d'une surface équivalente rétrocédée à la commune le long du chemin des Aires afin d'améliorer le passage, il est proposé de classer cette surface en délaissé de voirie afin de la désaffecter du domaine public. Les frais de cette transaction seront partagés entre les parties.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Questions diverses :

*Location :* Le logement communal de la Grande Rue s'est libéré le 13 décembre dernier et peut être remis à la location.

*Voirie communale :* Les ralentisseurs installés sur le chemin Pré la Cour qui ont été posés ont dû être adoucis pour le passage des véhicules. Ils ont été implantés afin d'apporter plus de sécurité de circulation dans le quartier.

*Débroussaillage :* Le débroussaillage des chemins a été réalisé dernièrement. Les principaux chemins ont été nettoyés par une épareuse adaptée à ce type de travaux. Cet entretien devra être régulièrement programmé afin que les divers accès et passages restent dégagés.

*Noël :* Les festivités organisées par la commune le 1<sup>er</sup> décembre pour le marché de Noël suivi d'un spectacle ainsi que le 14 décembre dernier pour les enfants et les anciens du village se sont bien déroulés.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 H 45.**